

NOTE GÉNÉRALE N° 2019-02

Décision du 14 janvier 2019

Décision n° 2019 - 02 du 14 janvier 2019

**portant délégation de signature de la Présidente-Directrice générale de la RATP
au directeur général adjoint social,**

directeur du département Gestion et Innovation Sociales [GIS]

La Présidente-Directrice générale de la RATP,

Vu le décret 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret 59-1091 du 23 septembre 1959 portant sur le statut de la RATP ;

Vu le décret 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu l'instruction générale 100 (IG 100) en vigueur, relative aux « Principes généraux de réglementation » ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Jean AGULHON, directeur général adjoint social, directeur du département GIS, responsable du domaine de réglementation « Innovation sociale », pour signer en son nom les documents relevant de ce domaine et, d'une manière générale, tous les documents lui permettant d'exercer les attributions qui lui incombent, à ce titre, en vertu des dispositions de l'instruction générale 100.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean AGULHON, délégation est donnée à :

- Mme Isabel BARBOSA LECRIQUE, responsable de l'unité RDS du département GIS,

à l'effet de signer en son nom les actes relevant de l'article 1^{er}.



Article 3

La présente délégation annule et remplace celle référencée « note générale n° 2017 – 115 » du 3 août 2017.

Article 4

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 14 janvier 2019

Catherine GUILLOUARD

Présidente-Directrice générale de la RATP